



53^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPIC
13 mai 2023 à Paris et en visioconférence

Bénéficiaires présents	13
Bénéficiaires à distance	38
Bénéficiaires représentés	100
Procurations non attribuées	0

RENOUVELLEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

Au cours de l'année 2022, le Conseil de Fondation a continué de mettre l'accent sur le **renforcement du dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** pour l'encourager à rejoindre la CPIC, en poursuivant la distribution de la **brochure de présentation de la Caisse** par voie électronique tant aux étudiants des écoles d'interprétation qu'aux interprètes de tout âge exerçant déjà leur profession sur le marché institutionnel et/ou privé, pour lesquels des réunions en mode virtuel ont été organisées. Des résultats encourageants en termes d'adhésion à la CPIC ont été constatés ces dernières années.

*<https://www.cpic.ch/storage/2023/05/2022-brochure-F.pdf>

*<https://www.cpic.ch/storage/2023/05/2022-brochure-GB.pdf>

RAPPORT DE DURABILITÉ DU PORTEFEUILLE CROISSANCE EN EUROS

Le Conseil de Fondation a présenté un **rapport de durabilité annuel pour la gestion des placements du portefeuille croissance en euros (Segment A)**. Celui-ci montre ce qui est déjà accompli en la matière et donne les repères nécessaires en vue d'une amélioration continue de la durabilité du portefeuille

Cela a été aussi l'occasion d'expliquer le contenu de la **Charte CPIC du développement durable** et de rappeler que les normes de durabilité sont appliquées tout en respectant les critères de rendement et de sécurité des placements.

Par ailleurs, **la CPIC s'engage activement** depuis des années envers les entreprises **comme actionnaire par l'intermédiaire des campagnes ESG menées par la Fondation Ethos.**

<https://www.cpic.ch/a-notre-sujet/investissements-responsable-social-et-environnement/>

ENJEU D'UNE ÉPARGNE RÉGULIÈRE

Le Conseil de Fondation souhaite, par ailleurs, souligner l'**enjeu d'une épargne régulière**, sur la base tant de contributions des Institutions et Organisations internationales que de versements personnels, **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**. L'exemple montre que **l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat**. Voir le lien suivant sur le site Internet de la CPIC pour prendre connaissance d'un **exemple d'investissement à long terme de l'avoire de prévoyance professionnelle**:

<http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoire-de-prevoyance/>

Il est dorénavant possible de faire une projection d'épargne personnelle en utilisant le calculateur d'épargne mis à disposition sur ce lien.

VERSEMENTS PERSONNELS

Le Conseil de Fondation rappelle que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, leur appartenance à la CPIC est maintenue et leur capital continue de fructifier. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à **CHF 46'000.- ou Euros 46'000.- par an** pour augmenter leur épargne retraite.

ELECTIONS

L'Assemblée a vivement remercié Jacques-André SCHNEIDER, Président sortant, pour son engagement sans faille et l'excellence de sa présidence de la CPIC de 2003 à 2023.

Elle a élu une nouvelle Présidente, Mme Anne Troillet, avocate associée de l'étude Troillet Meier Raetzo, spécialiste du droit du travail et de la prévoyance professionnelle suisse, membre du Conseil de Fondation d'Ethos.

RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE, DE NOM OU D'E-MAIL, VEUILLEZ EN INFORMER LE SECRETARIAT
- SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE COMMUNIQUÉ VOTRE ADRESSE E-MAIL, PENSEZ À EN INFORMER LE SECRETARIAT
- PENSEZ À ACTUALISER VOS CLAUSES BÉNÉFICIAIRES